

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

décembre 2016

Données pour le mois de décembre 2016 :

► En décembre 2016, on dénombre 5 802 évènements, 5 769 naissances et 33 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En décembre 2016, on dénombre 8 912 nouveaux prestataires ce qui représente une augmentation de 430 prestataires (↑5,1%) par rapport à l'année précédente¹.

	décembre 2015	décembre 2016	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	6 277	6 694	417	↑ 6,6%
Régime particulier	2 205	2 218	13	↑ 0,6%
Total	8 482	8 912	430	↑ 5,1%

► En décembre 2016, les 8 912 nouveaux prestataires admis se répartissent comme suit :

- 4 550 (51,1%) femmes
- 4 362 (48,9%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2016 :

► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, l'ISQ estime à 86 400 le nombre de naissances au Québec, 75 703 de ces évènements (87,6%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, on compte 76 093 évènements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 75 703 (99,5%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2015 et 2016 pour la période du 1er janvier au 31 décembre		Évènements	
	2015	2016	N	%
Adoption	437	390	(47)	↓ -10,8%
Total	76 607	76 093	(514)	↓ -0,7%

► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, on compte 128 344 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 98 879 (77,0%) ont opté pour le régime de base, alors que 29 465 (23,0%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 128 344 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	461	205	666	0,5%
20 - 24 ans	6 896	3 024	9 920	7,7%
25 - 29 ans	27 205	8 395	35 600	27,7%
30 - 34 ans	36 307	9 283	45 590	35,5%
35 - 39 ans	20 585	5 690	26 275	20,5%
40 - 44 ans	5 720	2 046	7 766	6,1%
45 ans et +	1 705	822	2 527	2,0%
Total	98 879	29 465	128 344	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2016 (suite) :

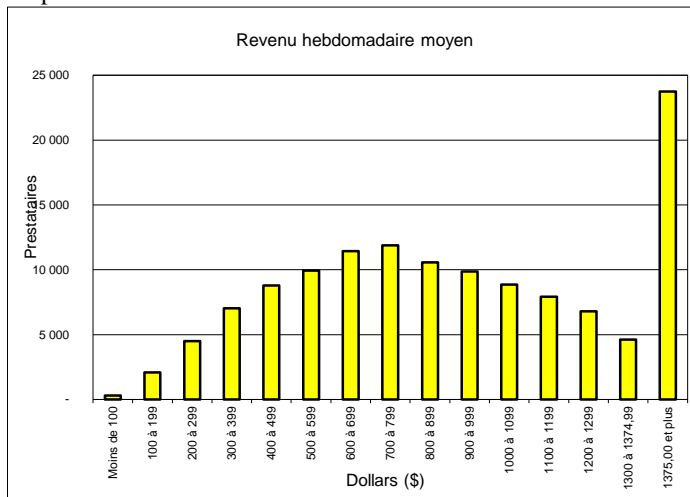
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 29 451 prestataires (22,9%);
- Montérégie, avec 24 287 prestataires (18,9%);
- Capitale-Nationale, avec 12 383 prestataires (9,6%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 5,2 % des nouveaux prestataires de 2016 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2015	%	2016	%
Salariés	121 891	94,5%	121 704	94,8%
Autonomes	3 993	3,1%	3 992	3,1%
Mixtes	3 081	2,4%	2 648	2,1%
Total	128 965	100,0%	128 344	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 105 633 prestataires (82,3%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	516,81
Paternité	633,05
Parentale	491,17
Adoption	610,87

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, 6 564 (5,1%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 37,32 \$.

► Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 211 530 prestataires.

De ce nombre 165 392 (78,2%) sont sous le régime de base et 46 138 (21,8%) sous le régime particulier.

1 La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

2 Les naissances multiples comptent pour un seul évènement au Régime québécois d'assurance parentale.